

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune de CERCY LA TOUR (www.cercylatour.fr).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019, proposé par la commission finances réunie le 20 mars, a été voté à l'unanimité le 28 mars 2019 par le conseil municipal qui en avait fixé auparavant les grandes orientations dans sa séance du 28 février. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures et sur le site internet de la commune : www.cercylatour.fr.

Cette année encore, le budget a été construit avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement par la recherche permanente d'économies,
- contenir la dette,
- maintenir les taux des impôts locaux, identiques depuis 2013, malgré une diminution du produit fiscal,
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil départemental.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget d'une collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) et de l'autre, la section investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien ; il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, les salaires et charges du personnel, l'entretien des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts. Elles sont en hausse de près de 6 % avec notamment :

- l'augmentation prévisionnelle des charges de personnel dues à un relèvement de la cotisation FNAL qui passe de 0.10% à 0.50% avec un rappel sur l'année 2018 car dépassement du seuil de 20 agents depuis décembre 2017 ;
- plusieurs opérations qui représentent en fait des travaux d'investissement, mais qui sont payés sous forme de participation du fait qu'ils sont réalisés par le SIEEEN, (100 000 €).

Les prévisions de dépenses s'établissent ainsi :

Charges générales	433 320 €
Charges de personnel	765 220 €
Charges de gestion courante	305 930 €
Charges financières	50 500 €
Charges exceptionnelles	13 000 €
Amortissements	3 816 €
Virement à la section investissement	303 109 €
TOTAL GENERAL	1 874 895 €

Voir représentation graphique en annexe.

Les ressources humaines (charges de personnel et indemnités des élus) représentent 43% des dépenses réelles de fonctionnement ; la masse salariale, en diminution constante depuis 2014 se maintient au même niveau que 2018.

EFFECTIFS		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Agents titulaires	à temps complet	14	14	14	14	12	12
	à temps non complet	7	7	6	7	7	6
TOTAL		21	21	20	21	19	18

L'endettement de la commune est de 1 732 000 €, avec une capacité de désendettement de 5,7 ans ; avec celle du budget du lotissement (710 000 €), la capacité de désendettement est de 8 ans.

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle des fêtes, loyers communaux, cantine garderie scolaires, camping-piscine) aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat. Des recettes en diminution du fait de la baisse des dotations et de la perte du reversement des allocations compensatrices de la taxe d'habitation, conservées par BLM.

Les prévisions de recettes s'établissent ainsi :

Impôts & taxes	1 141 308 €
Dotations & subventions	253 500 €
Produits des services & de gestion	108 100 €
Produits des immeubles	34 000 €
Produits exceptionnels	5 000 €
Atténuation de charges	12 000 €
Excédent antérieur reporté	320 987 €
TOTAL GENERAL	1 874 895 €

Voir représentation graphique en annexe.

Les prévisions du BP 2019 pour la section de fonctionnement sont en progression de 6% par rapport à celles du BP 2018.

1.3 Stabilité fiscale

Les bases prévisionnelles ont été revalorisées de 2,2 % ; l'augmentation du produit fiscal est également de 2,2 %, signe de la baisse démographique et de la diminution du pouvoir d'achat de notre population (très peu de constructions et de travaux). Conformément à l'engagement de la mandature, les taux sont maintenus à leur valeur de 2013.

	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	2 022 000	19,00%	384 180
Taxe foncière bâtie	2 295 000	9,31%	213 665
Taxe foncière non bâtie	158 500	33,59%	53 240
			651 085

1.4 Baisse des dotations

La baisse des dotations de l'Etat engagée depuis 2014 pèse lourd sur le budget communal ; il faut compenser cette perte par des économies et par la recherche d'autres recettes, retardant ainsi les projets communaux et le remboursement de la dette.

2 - L'autofinancement

L'auto financement se compose :

Dotations aux amortissements	3 816
Du virement à la section d'investissement	303 109
De l'affectation du résultat de fonctionnement	25 957
TOTAL	332 882

3 - La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets communaux à moyen ou long terme.

3.1 Dépenses d'investissement

Elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital et des immobilisations :

Rembt de la dette en K	159 800 €
Etudes / logiciel	16 700 €
Achat matériel - bien immobilier	54 000 €
Travaux	891 700 €
RàR 2018	151 640 €
Solde exécution 2018	75 877 €
Opérations d'ordre	58 138 €
TOTAL	1 407 855 €

Voir représentation graphique en annexe.

Sont prévues, pour les plus significatives, les opérations suivantes :

Aménagement local services techniques rue du Port	90 000 €
Aménagement aire de services fluvestre	180 000 €
Aménagement salles exposition	64 200 €
Réhabilitation thermique écoles	330 000 €
Vidéoprotection	25 000 €
Tvx chemins, trottoirs	49 000 €

3.2 Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se composent :

- de recettes propres (subventions, FCTVA),
- la vente de matériels, biens immobiliers,
- l'excédent de l'exercice précédent,
- l'emprunt.

Rembt de la dette en K	159 800 €
Etudes / logiciel	16 700 €
Achat matériel - bien immobilier	54 000 €
Travaux	891 700 €
RàR 2018	151 640 €
Solde exécution 2018	75 877 €
Opérations d'ordre	58 138 €
TOTAL	1 407 855 €

Voir représentation graphique en annexe.

En conclusion, un budget 2019 offensif, avec des investissements conséquents tout en maintenant des économies régulières importantes afin de compenser la baisse des dotations (220 000 € cumulés sur 6 ans) et le poids des nouvelles charges transférées (90 000 € depuis 5 ans). La ligne de conduite de la présente municipalité est de persévérer dans cette voie afin de pouvoir continuer à investir.

ANNEXE



